

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° P19- 0033563

MUPRAS
RECEPTION

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1193 Société : 84817

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Jelloul Maati

Date de naissance : 1947

Adresse : zellige Deraa n° 3 . R si

Téléphone : 0615268155

Total des frais engagés : 390 + 150 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Youssef HANANE
Omnipraticien - Echographiste
Dar Touzani Bd. 06 Novembre N° 762
1er Etage Appt 1 - Casablanca
1237 13 08

Date de consultation : 29/08/2021

Nom et prénom du malade : Jeudai MAATI

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : parcours

Signature de l'adhérent(e) : Habib

Le : 16/09/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/10/2021	Consultation	1 (1)	159.000	DR. MOUSSA (Dr. M. MOUSSA) - Echographie N° 10 du 06 Novembre 2021 - Casablanca
08/11/2021			0.000	
11/11/2021			0.000	
20/11/2021			0.000	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Rembiseur	Date	Demande Montant de la Facture
<i>Saint-Louis 1er Dernier 1253203</i>	9/08/21	390.40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

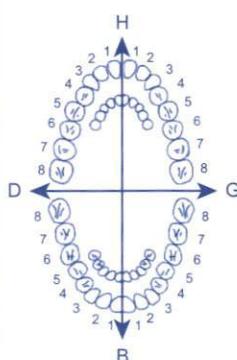
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR YOUSSEF HANANE
OMNIPRATICIEN

الدكتور يوسف حنان

الطب العام

- EX. MEDECIN À L'HOPITAL MILITAIRE AVICENNE
- DIPLÔME UNIVERSITAIRE D'ECHOGRAPHIE
- DIPLÔME UNIVERSITAIRE DIABETOLOGIE
- DIPLÔME UNIVERSITAIRE EN NUTRITION
- ELECTRO - CARDIOGRAMME
- MEDECINE D'URGENCE
- MESOTHERAPIE
- DIPLÔME UNIVERSITAIRE D'EXPERTISE MEDICALE ET REPARATION JURIDIQUE DU DOMMAGE CORPOREL
- MEDECIN AGREE PAR LE MINISTERE DE LA SANTE POUR LA DELIVRANCE DE CERTIFICATS MEDICAUX DU PERMIS DE CONDUIRE



- طبيب سابق بالمستشفى العسكري ابن سينا
- دبلوم جامعي للفحص بالصدى
- دبلوم جامعي لداء السكري
- دبلوم جامعي للتغذية
- الفحص بالتحفيظ الكهربائي للقلب
- طب المستعجلات
- الطب التمثالي (ميزوتريبيا)
- حائز على شهادة جامعية لخبرة الطبية والتعويض القانوني عن الضرر الجسدي
- طبيب معتمد من طرف وزارة الصحة لتسليم الشواهد الطبية لرخص السياقة

ORDONNANCE

Casablanca le : 09/08/2021 الدار البيضاء في :

Nom, Prénom : Telloul MAAIT

Age : Poids :

1^o SAPHIR. 18g
420g 1 sachet 10g x 21jou + 08-jours

2^o PREDNI- 10g x 21jou + 03 cp / jour disponible

409g 6jouis

3^o ZINASKIN 1cp x 21jou
L'armazie Bloc U Sarlat 10000
Tél: 05 22 37 46 08

15.30 4^o VIT C 1000g 1cp x 21jou + 08-jours

1960x3 5^o D-calcé forse 1cp x 21jou + 10jouis

1/ 1 dm parle / 25jou + 02 ans

~~21.10.60 - CARDIOSPIRINE 100mg~~

390.70

⑧ MFD
BT12L52 09 2019
09 2024

EXP

Cardiospirine 100 mg/30cpls

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.



Saphir® 1g/125 mg
16 Sachets



PPV: 116DH00
PER: 09-23
LOT: J2405

PREDNI 20mg

20 comprimés effervescents sécables



6 118000 081753
LOT N°:

UT. AV: 42,00

PPV (DH):



PPV: 49,60 DH
LOT: 21F22
EXP: 06/2024



PPV: 49,60 DH
LOT: 21D27
EXP: 04/2024

Vita C 1000®

10 Comprimés effervescents



6 118000 032069
Vita C 1000®

PPV: 150H30
EXP: 08/2023
LOT: 060?? 26

ZINASKIN® 45 mg

20 comprimés effervescents



6 118000 032090

ZINASKIN®

PPV: 40DH00

EXP: 11/2023

LOT: DNO39 17

Remboursable

6 118001 320103

PPV: 49,60 DH
LOT: 21F22
EXP: 06/2024

1cp / Jour



après le déjeuner

X 21 mg

C'farmacie PRINCIPALE DEROUA
sarl au
Bloc U N° 1 Deroua
Tél: 05 22 53 20 53

~~Docteur YOUSSEF JIANJANE
Oncoprotecteur - Endocrinologue
Dar Touzani Bd 06 Novembre N° 762
ter Etage Appartement 1 - Casablanca~~

C'farmacie PRINCIPALE DEROUA
sarl au
Bloc U N° 1 Deroua
Tél: 05 22 53 20 53